



04B_2026_03

Département des Pyrénées Atlantiques
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DM 2-AJUSTEMENT DE CREDITS_6135-2188
LICENCES AUTOCAD LT

Budget COLLECTE

Date convocation : 25/02/2026
Nombre de voix présentes : 20
Nombre de voix en exercice : 24
Nombre de voix ayant pris part à la décision : 20

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BARZUN	M. CAZABAN-CARRAZÉ Bernard	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin	
GER	M. PATAcq Jean-Michel	
GER	M. NICOLAU Patrick	
IBOS	Mme MARQUEZ Stéphanie	
LAMARQUE PONTACQ	Mme COSTE Michèle	
LAMARQUE PONTACQ	M. LACAZE Philippe	
LEMBEYE	M. DESSÉRE Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIMENDOUS	Mme DUPUY Valérie	
LIVRON	M. SCHNEIDER Gérard	
NOUSTY	M. COURADES Michel	
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude	
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ		M. CAZENAVE Jean-Bernard
SAMSONS LION CCNEB	M. CASTETS Philippe	
SERRES MORLAAS	M. LABAT Léopold	
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. CAMPARDON Pierre	

Absents et excusés :

Communes	Délégués titulaires
ANDOINS	M. BORDENAVE Marc
GOMER	M. GABET Loïc
IBOS	M. ABADIE Sébastien
SERRES MORLAAS	M. VIGNEAU Jean-Louis

Secrétaire de séance : M Alain PERSONNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical, peut délibérer.

Le Président informe l'assemblée qu'une délibération modificative doit être prise afin d'ajuster les crédits concernant les écritures de fonctionnement :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	-12 300,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-12 300,00
	-12 300,00		-12 300,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-12 300,00		
6135 (011) : Locations mobilières	12 300,00		
	0,00		
Total Dépenses	-12 300,00	Total Recettes	-12 300,00

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** : La délibération modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

 syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre

TREPEU Alain